

# Gazouillis

## Petite Enfance Gestion

### p.e.g. et les entreprises de crèches portées par une politique ambitieuse

L'accueil des tout-petits est plus que jamais une priorité en France : le rapport Tabarot et la proposition de loi des députés Beaudouin et Lamour confirment la nécessité de diversifier l'offre d'accueil. Les entreprises de crèches comme **Petite Enfance Gestion** trouvent ainsi leur place dans un dispositif global en développant une offre de qualité aux côtés des communes : crèches d'entreprises ou structures d'accueil en gestion déléguée. Dans ce contexte prometteur, deux élus nous ont fait part de leurs actions en faveur de la petite enfance.

*Sylvie McPhilemy*  
**Sylvie McPhilemy**  
 Directrice générale

### Claude Bartolone visite Gazouillis, la 1<sup>re</sup> crèche inter-entreprises de l'Est parisien

**Aux lendemains de la présentation de son ambitieuse politique en faveur de la petite enfance, Claude Bartolone, président du Conseil Général de Seine-Saint-Denis, a choisi de venir visiter la crèche inter-entreprises Gazouillis, créée et gérée par Petite Enfance Gestion.**



Un bel hommage rendu à cette structure modèle de 60 berceaux ouverte de 8h00 à 22h30 aux enfants des salariés des entreprises de Montreuil et des habitants du quartier.

Accueilli par l'équipe de Gazouillis, Claude Bartolone a ainsi pu échanger avec les entreprises réservataires, Madame Sayac, adjointe déléguée petite enfance de la ville de Montreuil, et Madame Gueusquin, responsable du service aide aux partenaires de la C.A.F. 93.

**M. Bartolone, vous avez souhaité visiter la crèche Gazouillis : quelles impressions avez-vous retirées de cette visite ?**

**Claude Bartolone.** En visitant la crèche Gazouillis, j'ai fait la connaissance d'un lieu à l'architecture moderne, pensé pour accueillir dans les meilleures conditions nos tout-petits. Avec une équipe dont j'ai pu apprécier le professionnalisme, les parents peuvent sans souci inscrire leurs enfants dans une structure souple, adaptée à des modes de vie en pleine (r)-évolution.

**Pensez-vous que le modèle de Gazouillis puisse accompagner les actions « Petite Enfance » que vous impulez dans le département ?**

**C.B.** Oui, bien sûr. Aujourd'hui, avec l'arrivée d'un tout-petit se pose rapidement aux parents l'angoissante question de la garde : comment la concilier avec une activité professionnelle – d'autant plus lorsqu'on est seul(e) ?

Pour cette raison, j'ai souhaité que la première action de mon mandat à la tête du Conseil Général de Seine-Saint-Denis soit de mettre en place un plan départemental de création de places

d'accueil. Il est adossé à l'ADAJE, une nouvelle aide pour le financement d'une assistante maternelle agréée. Des crèches innovantes comme Gazouillis constituent évidemment un modèle pour cette politique.

**Selon vous, en quoi les crèches d'entreprise peuvent-elles favoriser le développement économique du département ?**



**C.B.** L'évolution des modes de vie conduit aujourd'hui les parents à rechercher une plus grande souplesse dans les structures de garde de leurs enfants. Le développement du temps partiel ou des horaires décalés, l'accroissement du nombre de familles monoparentales comme le temps nécessaire à la recherche d'emploi, nécessitent désormais que les structures d'accueil s'adaptent : heures d'ouverture élargies, multi-accueil, micro-crèches, garde à domicile. Et plus de disponibilité pour les parents, c'est évidemment un atout pour l'emploi dans le département !

Les crèches d'entreprise trouvent toute leur place dans un dispositif global. J'entends donc que le département de Seine-Saint-Denis encourage ce mode de garde, y compris d'un point de vue financier, pourvu que les enfants accueillis soient domiciliés sur notre territoire.

### Gazouillis atout heure !

- Multi-accueil de 60 places pouvant accueillir jusqu'à 90 enfants
- Amplitude horaire de 8h00 à 22h30
- 9 partenaires : CCE d'Air France, Cgt, Cnam, Cour nationale du droit d'asile, Ministère des Finances, Offices Agricoles, Pumpkin 3D, Ratp, Ville de Montreuil

## Patrick Beaudouin s'engage pour la petite enfance

Pour améliorer l'offre de garde, les députés J.-F. Lamour et P. Beaudouin ont déposé en juillet une proposition de loi. Ce dernier, également maire de St-Mandé, a bien voulu répondre à nos questions.

### Quelles raisons principales ont motivé votre engagement en faveur de la petite enfance ?



**Patrick Beaudouin.** Comme député, je suis sensible à l'impact que peut avoir, au niveau national, un accueil de qualité pour les jeunes enfants : augmentation de la population active grâce à un meilleur taux d'emploi des femmes ayant des enfants, gain de pouvoir d'achat grâce à la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, croissance démographique plus forte, etc.

En tant que maire, je constate chaque année les difficultés rencontrées par les parents pour trouver une solution de garde, qui conduisent souvent des femmes à se retirer du marché du travail.

Mais la garde d'enfant représente aussi une charge extrêmement lourde pour les communes, surtout du fait des coûts de fonctionnement dus aux taux d'encadrement élevés. (...)

Alors que 240 000 enfants ne trouvent pas de solution de garde adaptée à leurs besoins, il a paru essentiel, à mon collègue Jean-François Lamour et à moi, de faire des propositions sans attendre.

### Quels développements ces nouvelles mesures peuvent-elles apporter, en particulier pour les collectivités territoriales ?

**P.B.** Nos propositions conduisent à faire des communes les « chefs de file » du pilotage de la politique petite enfance. Pour coordonner la pluralité d'acteurs (C.A.F., communes, P.M.I., régions, entreprises de crèches, etc.), nous proposons ainsi de rendre obligatoire la réalisation par les communes de plus de 5000 habitants d'un schéma pluriannuel de développement et de coordination des services d'accueil des enfants de moins de six ans.

Nous souhaitons, de même, créer un guichet unique qui centralisera les informations sur les offres d'accueil et les prestations associées, afin d'améliorer l'information aux familles, aujourd'hui partielle et éclatée.

### Michèle Tabarot vient de remettre au Gouvernement un rapport présentant un panorama national de la garde d'enfants : quelles seront, selon vous, les mesures les plus significatives ?

**P.B.** L'assouplissement des normes (hausse du taux d'encadrement, assouplissement des conditions de qualification en valorisant davantage l'expérience, tolérance pour accueillir les enfants en surnombre) me semble une contribution décisive au développement de l'offre de garde. Comme dans d'autres pays européens, nous pouvons adapter ces normes très restrictives sans pour autant renoncer à la sécurité et au bien-être des enfants.

Le rapport souligne également la nécessité d'une nouvelle organisation du pilotage de l'offre d'accueil. Il propose ainsi de confier aux communes et intercommunalités une compétence facultative en matière de développement de l'offre de garde, ainsi que la responsabilité de l'accueil petite enfance.

Il met également en évidence la nécessité de recourir à des modes de garde innovants tout en rapprochant offres et demandes d'accueil.

### Quel rôle les entreprises de crèches peuvent-elles jouer dans ces différentes mesures ?



**P.B.** Notre proposition de loi, tout comme le rapport Tabarot, entendent favoriser le développement des structures alternatives. Les collectivités territoriales ne peuvent en effet répondre à elles seules aux besoins croissants de places en crèche.

Les entreprises de crèches ont donc toute leur part à prendre à ce projet. Plus de 4 français sur 10 considèrent la crèche comme le mode de garde le plus bénéfique pour un enfant en bas âge, mais leurs horaires d'ouverture sont souvent dissuasifs. Les entreprises de crèches sont en mesure de proposer une plus grande flexibilité des horaires d'accueil, répondant ainsi à une demande forte des parents de mieux concilier travail et famille.

### Nos savoir-faire

#### > L'étude de faisabilité

- Etude de potentiel
- Scenarios immobiliers
- Financements et partenariats publics / privés

#### > La création de l'établissement

- Maîtrise d'ouvrage directe ou assistée
- Démarche de développement durable (construction et gestion)
- Mise en place opérationnelle jusqu'à ouverture : recrutement, pédagogie, agrément

#### > La gestion de l'établissement en nom propre ou en délégation de service

- Gestion administrative, financière et des ressources humaines
- Contrôle qualité : pédagogie, sécurité, santé

### L'actu de Petite Enfance Gestion

> **Du 25 au 27 novembre 2008** : participation au Salon des Maires et des Collectivités Locales (hall 2/1 stand A 12)

> **Début 2009** : ouverture d'une crèche inter-entreprises à Ivry-sur-Seine, en partenariat avec l'Agence de Développement du Val-de-Marne

### Contact Petite Enfance Gestion

Virginie Ferrer-Pélissier • Tél : 01 71 86 41 51 • [babillages@petiteenfancegestion.com](mailto:babillages@petiteenfancegestion.com)  
104, avenue de la Résistance • 93102 Montreuil • [www.petiteenfancegestion.com](http://www.petiteenfancegestion.com)